

MOTION « POUR UNE BAISSSE DU BRUIT ROUTIER
SUR LES AXES MONTAGNE ET JEAN-JACQUES RIGAUD »

Considérant :

- Que le bruit représente la deuxième charge de morbidité environnementale, après la pollution de l'air, et que ses conséquences sur la santé ne se réduisent pas aux atteintes du système auditif (acouphènes, fatigue auditive, perte de l'audition), mais comportent également des aspects extra-auditifs, aussi bien physiologiques et psychologiques que sociaux¹ ;
- Que l'assainissement des routes cantonales et communales relève de la compétence du canton et que celui-ci a jusqu'au 31 mars 2018 pour assainir ses 140 kilomètres de routes trop bruyantes, selon l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit ;
- Que le chemin de la Montagne et la route Jean-Jacques Rigaud sont, selon le Cadastre du bruit, soumis à des nuisances excessives et font partie des routes communales à assainir identifiées dans le Plan de mesures d'assainissement du bruit routier élaboré par le DETA ;
- Que la direction générale des transports a édicté un arrêté permettant d'abaisser la vitesse réglementaire, en lien direct avec une réduction des immissions de bruit² ;
- Qu'en Ville de Genève, le Tribunal administratif a donné raison à des riverains faisant recours contre une décision d'allègement des mesures d'assainissement, exigeant que l'Etat procède à une limitation de la vitesse sur l'axe concerné³ ;

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- De contacter le DETA pour que des mesures en vue d'une baisse du bruit routier soient entreprises sur le chemin de la Montagne et la route Jean-Jacques Rigaud, soit par la planification de travaux d'assainissements, soit par une limitation de la vitesse autorisée, et ce afin d'éviter d'éventuels recours de riverains.

¹ page 12 du Plan de mesures d'assainissement du bruit routier élaboré par le DETA, dont l'actualisation adoptée par le Conseil d'Etat le 20 avril 2016 (http://ge.ch/bruit-rayons/media/bruit-rayons/files/fichiers/documents/plan_de_mesures_dassainissement_du_bruit_routier_2016_adopte.pdf)

² mesure E3 de la page 55 du Plan de mesures d'assainissement du bruit routier

³ <https://lecourrier.ch/2018/01/16/reduire-la-vitesse-contre-le-bruit/>